

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -**  
**TPSGC**  
**11 Laurier St. / 11, rue Laurier**  
**Place du Portage , Phase III**  
**Core 0A1 / Noyau 0A1**  
**Gatineau, Québec K1A 0S5**  
**Bid Fax: (819) 997-9776**

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
 Ship Refits and Conversions / Radoubss et  
 modifications de navires and / et  
 11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
 6C2, Place du Portage  
 Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Services for Floating refit	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> F2599-135004/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 005
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> F2599-135004	<b>Date</b> 2013-06-12
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$MD-028-23736	
<b>File No. - N° de dossier</b> 028md.F2599-135004	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2013-06-20</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Byron, Dan	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 028md
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-0691 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-0897
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

**La modification n° 5 de la demande de soumissions vise à :**

- 1) modifier la clause 3.1 – Instructions pour la préparation des soumissions de l'AO pour que les soumissions puissent être envoyées par télécopie;
- 2) modifier le texte de la clause 3.1 – Instructions pour la préparation des soumissions de l'AO, section II – Soumission financière, pour inclure tous les appendices dans la feuille de renseignements concernant l'établissement des prix de l'annexe G;
- 3) remplacer le renvoi à la clause 6.15 dans la clause 6.7 par un renvoi à la clause 6.14;
- 4) modifier la certification acceptable pour le soudage des clauses 6.11 et 7.24 de l'AO;
- 5) réviser les sections suivantes de l'annexe G : texte de l'élément C du tableau qui se trouve à la section G1 – Prix pour évaluation et le tableau de la section G6 – Frais de transfert du navire pour inclure les frais de transfert du navire pour Travaux Maritimes Océans inc.;
- 6) modifier les exigences suivantes dans la spécification 755.13, rév. 5, conformément aux discussions tenues lors de la conférence des soumissionnaires : supprimer l'exigence 1.6.1 – Accès au lieu de travail, réviser l'exigence 1.24 – Certification pour le soudage et ajouter l'exigence 6.5.4;
- 7) modifier les exigences suivantes de la spécification 756.13, rév. 9, conformément aux discussions tenues lors de la conférence des soumissionnaires : exigence 1.21 – Certification pour le soudage, exigence 2.3.1 « L'entrepreneur doit prendre note que l'équipe du *Griffon* fournira les lignes d'amarre et la main-d'œuvre nécessaires pour sécuriser le navire en bordure des installations », modifier l'exigence sur le nettoyage des sentines 5.1.1, modifier l'exigence sur le nettoyage des sentines 5.3.1.1, modifier l'exigence sur le matériel au point 6.3.4 en supprimant « fournir et installer des nouvelles garnitures d'étanchéité renforcées de néoprène sur tous les couvercles des caisses » et ajouter « fournir et installer des nouvelles garnitures d'étanchéité renforcées de nitrile sur tous les couvercles des caisses », modifier l'exigence 13.6.4.11, ajouter l'exigence 13.7.5;
- 8) modifier le tableau G1 – Prix pour évaluation, ANNEXE G de l'AO, pour mentionner tous les numéros des éléments facultatifs à l'appendice 1b (de l'annexe G). Ces éléments facultatifs sont référencés à la ligne D du tableau G1 – Prix pour évaluation;
- 9) modifier l'appendice 1a de l'ANNEXE G pour prévoir une superficie de 255 m<sup>2</sup> pour le nettoyage de sections des sentines.
- 10) Ajouter à la liste du matériel fourni par le gouvernement à l'annexe A de la spécification 755.13, rév. 5

11) Ajouter à la liste du matériel fourni par le gouvernement à l'annexe A de la spécification 756.13, rév. 5

12) Inclure les dessins G05-ESSMCC.PDF et Griffon Remote Stop Schematic.pdf dans l'ensemble de dessins

**1) Modifier la clause 3.1 – Instructions pour la préparation des soumissions de l'AO pour que les soumissions puissent être envoyées par télécopie**

AJOUTER (à la clause 3.1) :

Pour les soumissions envoyées par télécopie, se reporter à la clause 2003-08 (2012-03-02) Transmission par télécopieur. Pour être recevable, la télécopie doit comprendre les renseignements de chaque section (section I – Soumission technique, section II – Soumission financière et section III – Attestations).

**2) Modifier le texte de la clause 3.1 – Instructions pour la préparation des soumissions de l'AO, section II – Soumission financière, pour inclure tous les appendices dans la feuille de renseignements concernant l'établissement des prix de l'annexe G**

**SUPPRIMER la clause 3.1 – Instructions pour la présentation des soumissions, section II – Soumission financière** (dans sa totalité).

**INSÉRER :**

**Section II – Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à la feuille de présentation de la soumission financière de l'annexe G et à la feuille de renseignements détaillée concernant l'établissement des prix, **appendices 1a, 1b et 2** de l'annexe G. Le montant total de la taxe sur les produits et services ou de la taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

**3) Remplacer le renvoi à la clause 6.15 dans la clause 6.7 par un renvoi à la clause 6.14**

**SUPPRIMER la clause 6.7 – ISO 9001:2008 – Systèmes de management de la qualité** (dans sa totalité).

**INSÉRER :**

---

## 6.7 ISO 9001:2008 – Systèmes de management de la qualité

Le soumissionnaire doit avoir en place un système de gestion de la qualité inscrit à ISO 9001-2008 ou un système de gestion de la qualité modélisé sur ISO 9001-2000, et il doit fournir à la clôture des soumissions :

- s'il est inscrit, ses certifications ISO 9001-2008 valides;
- un exemple de plan de contrôle de la qualité (PCQ) selon la clause **6.14**.

Les documents et les procédures des soumissionnaires pourront faire l'objet d'une évaluation du système de gestion de la qualité par le responsable technique durant la période d'évaluation des soumissions.

**Se reporter à l'annexe H1 pour connaître les livrables et les attestations.**

### 4) Modifier la certification acceptable pour le soudage des clauses 6.11 et 7.24 de l'AO

**SUPPRIMER** la clause 6.11 – Certification relative au soudage (dans sa totalité).

**INSÉRER :**

#### 6.11 Certification relative au soudage

Le soudage doit être effectué par un soudeur approuvé par le Bureau canadien du soudage (BCS) selon les exigences des normes suivantes de l'Association canadienne de normalisation (CSA) **(ou des normes ÉQUIVALENTES) :**

- a) CSA W47.1-03, Certification des compagnies de soudage par fusion de l'acier (partie 2.1 au minimum);
- b) CSA W47.2-M1987 (R2003), Certification des compagnies de soudage par fusion de l'aluminium (partie 2.1 au minimum).

Le soumissionnaire doit fournir une preuve de certification avec sa soumission. La certification doit demeurer valide durant la période du contrat. Si ces renseignements ne sont pas fournis, la soumission sera jugée non recevable.

**Se reporter à l'annexe H1 pour connaître les livrables et les attestations.**

---

**SUPPRIMER** la clause 7.24 – Certification relative au soudage (dans sa totalité).

**INSÉRER :**

### **7.24 Certification relative au soudage**

L'entrepreneur doit s'assurer que le soudage est effectué par des soudeurs certifiés par le Bureau canadien du soudage (BCS) conformément aux exigences des normes suivantes de l'Association canadienne de normalisation (CSA) (**ou des normes ÉQUIVALENTES**) :

- a) CSA W47.1-03, Certification des compagnies de soudage par fusion de l'acier (partie 2.1 au minimum);
- b) CSA W47.2-M1987 (R2003), Certification des compagnies de soudage par fusion de l'aluminium (partie 2.1 au minimum).

2. En outre, le soudage doit être effectué conformément aux exigences des dessins et des spécifications connexes.

3. Avant le début de tout travail de fabrication, et à la demande du responsable technique, l'entrepreneur doit fournir des procédures de soudage approuvées ou une liste du personnel qu'il souhaite utiliser pour effectuer les travaux. Cette liste doit préciser les qualifications que possède chaque personne relativement aux procédures de soudage du BCS et doit être accompagnée d'une copie du certificat valide de chaque personne selon les normes du BCS.

**5) Réviser les sections suivantes de l'annexe G : texte de l'élément C du tableau qui se trouve à la section G1 – Prix pour évaluation et le tableau de la section G6 – Frais de transfert du navire pour inclure les frais de transfert du navire pour Travaux Maritimes Océans inc,**

**SUPPRIMER** le tableau « Chantier naval/Installations de réparation de navires – Coût de transfert du navire applicable » (dans sa totalité).

**INSÉRER :****Chantier naval/installations de réparation de navires Frais de transfert du navire applicables**

Compagnie	Ville	Frais de transfert avec équipage
New Dock, St. John's Dockyard Ltd.	St. John's	107 929,00 \$ CA
Halifax Shipyard Ltée	Halifax	87 371,00 \$ CA
Groupe Verreault Navigation inc.	Les Méchins	41 027,00 \$ CA
Davie Canada Yard Inc.	Lévis	21 355,00 \$ CA
<b>Travaux Maritimes Océans inc.</b>	<b>Québec</b>	<b>21 355,00 \$ CA</b>
Heddle Marine Service Inc.	Hamilton	19 406,00 \$ CA
Seaway Marine & Industrial Inc.	St. Catharines (Ontario)	17 722,00 \$ CA
Kiewit Offshore Services	Marystown	96 055,00 \$ CA
Shelbourne Marine	Shelbourne	96 321,00 \$ CA
Ocean Industries	Québec	25 786,00 \$ CA
Fraser Marine	Port Clobourne	20 558,00 \$ CA
Allied Marine & Industrial	Port Colbourne	20 558,00 \$ CA
Central Machine and Marine	Sarnia	42 888,00 \$ CA
Hike Metal	Wheatley	34 027,00 \$ CA

Lieu de passage en cale sèche proposé : \_\_\_\_\_

**6) Modifier les exigences suivantes dans la spécification 755.13, rév. 5, conformément aux discussions tenues lors de la conférence des soumissionnaires :a) supprimer l'exigence 1.6.1 – Accès au lieu de travail, b)réviser l'exigence 1.24 – Certification pour le soudage et c) ajouter l'exigence 6.5.4**

**a) SUPPRIMER** l'exigence 1.6.1 de la spécification 755.13 – Accès au lieu de travail, rév. 5 (dans sa totalité).

**INSÉRER :**

**1.6.1 L'entrepreneur doit veiller à ce que l'autorité technique (AT), l'autorité contractante et le personnel de la GCC aient en tout temps libre accès au lieu de travail, pendant toute la durée du contrat.**

**(b) SUPPRIMER** l'exigence 1.24.1 de la spécification 755.13, rév. 5 (dans sa totalité).

**INSÉRER :**

1.24.1 Pour tout travail nécessitant l'exécution de soudage par fusion des structures d'acier, les soudeurs de l'entrepreneur ou des sous-traitants doivent au minimum posséder la certification du Bureau canadien de soudage (**ou un ÉQUIVALENT**) conformément à la version la plus récente de la norme W47.1-03 de l'Association canadienne de normalisation (Certification des compagnies de soudage par fusion des structures d'acier, partie 2). Des copies valides des certificats (y compris ceux des soudeurs) doivent être fournies à l'AT.

**(c) AJOUTER** l'exigence 6.5.4 à la spécification 755.13, rév. 5.

**AJOUTER:**

**6.5.4 L'entrepreneur doit fournir à la GCC un rapport de preuve d'inspection de la Sécurité maritime de Transports Canada (SMTC).**

**7) modifier les exigences suivantes de la spécification 756.13, rév. 9, conformément aux discussions tenues lors de la conférence des soumissionnaires :a) exigence 1.21 – Certification pour le soudage, b) exigence 2.3.1 « L'entrepreneur doit prendre note que l'équipe du Griffon fournira les lignes d'amarre et la main-d'œuvre nécessaires pour sécuriser le navire en bordure des installations », c) modifier l'exigence sur le nettoyage des sentines 5.1.1, d) modifier l'exigence sur le nettoyage des sentines 5.3.1.1 dans la spécification 756.13, rév. 9, e) modifier l'exigence sur le matériel au point 6.3.4 en supprimant « fournir et installer des nouvelles garnitures d'étanchéité renforcées de néoprène sur tous les couvercles des caisses » et ajouter « fournir et installer des nouvelles garnitures d'étanchéité renforcées de nitrile sur tous les couvercles des caisses », f) modifier l'exigence 13.6.4.11 dans la spécification 756.13, rév. 9, g) ajouter l'exigence 13.7.5 dans la spécification 756.13, rév. 9.**

**(a) modifier exigence 1.21 – Certification pour le soudage de la spécification 756.13, rév. 9**

**SUPPRIMER** l'exigence 1.21 – Certification pour le soudage de la spécification 756.13, rév. 9 (dans sa totalité).

**INSÉRER :**

## 1.21 – Certification pour le soudage

- 1.21.1 Pour tout travail nécessitant l'exécution de soudage par fusion des structures d'acier, les soudeurs de l'entrepreneur ou des sous-traitants doivent posséder la certification du Bureau canadien de soudage (**ou un ÉQUIVALENT**), conformément à la version la plus récente de la norme W47.1 de l'Association canadienne de normalisation, partie 2.1.
- 1.21.2 Pour tout travail nécessitant l'exécution de soudage par fusion des structures d'acier inoxydable, les soudeurs de l'entrepreneur ou des sous-traitants doivent posséder la certification du Bureau canadien de soudage (**ou un ÉQUIVALENT**), conformément à la version la plus récente de la norme W47.1 de l'Association canadienne de normalisation, partie 2.1.
- 1.21.3 Pour tout travail nécessitant l'exécution de soudage par fusion des structures d'aluminium, les soudeurs de l'entrepreneur ou des sous-traitants doivent posséder la certification du Bureau canadien de soudage (**ou un ÉQUIVALENT**), conformément à la version la plus récente de la norme W47.1 de l'Association canadienne de normalisation, partie 2.1.
- 1.21.4 L'entrepreneur est tenu de fournir à l'autorité technique les documents précisant clairement la certification pour le soudage de tous les employés qui effectueront tous les travaux de soudage prévus dans la présente spécification.

**(b) modifier exigence 2.3.1 – Lignes d'amarre de la spécification 756.13, rév. 9 :**  
**L'entrepreneur doit prendre note que l'équipe du *Griffon* fournira les lignes d'amarre et la main-d'œuvre nécessaires pour sécuriser le navire en bordure des installations.**

**SUPPRIMER** l'exigence 2.3.1 – Lignes d'amarre de la spécification 756.13, rév. 9 (dans sa totalité).

### **INSÉRER :**

2.3.1 – Lignes d'amarre

**L'équipe du NGCC *Griffon* fournira les lignes d'amarre et la main-d'œuvre nécessaires pour sécuriser le navire en bordure des installations.**

**(c) modifier l'exigence 5.1.1 concernant le nettoyage des sentines de la spécification 756.13, rév. 9, et remplacer par « nettoyage de sections des sentines ».**

---

**SUPPRIMER l'exigence 5.1.1 de la spécification 756.13, rév. 9 (dans sa totalité).**

**INSÉRER :**

5.1.1 L'entrepreneur doit **nettoyer des sections** des sentines de la salle principale des machines, de la salle des moteurs de propulsion et du compartiment d'arbre avant le début de certains travaux compris dans ce devis.

Le nettoyage de **sections** des sentines doit comprendre un nettoyage ponctuel de toutes les zones de sentines nécessitant un travail à chaud de sorte qu'elles soient sécuritaires pour le travail à chaud et qu'on puisse garantir leur accès pendant toute la durée du contrat.

Aux fins de soumission, le soumissionnaire doit tenir compte du fait que le nettoyage de sections s'effectuera sur des aires d'une superficie de 4 x 7.5m x 7.5 m (nettoyage de sections d'une superficie totale de 225 m2). Cette aire sera modifiée à la hausse ou à la baisse au moyen du formulaire 1379 pendant les travaux de radoub.

**(d) modifier l'exigence 5.3.1.1 concernant le nettoyage des sentines de la spécification 756.13, rév. 9, et remplacer par « nettoyage de sections des sentines ».**

**SUPPRIMER l'exigence 5.3.1.1 de la spécification 756.13, rév. 9 (dans sa totalité).**

**INSÉRER :**

5.3.1.1 L'entrepreneur doit faire un nettoyage ponctuel de toutes les zones de sentines nécessitant un travail à chaud de sorte qu'elles soient sécuritaires pour le travail à chaud et qu'on puisse garantir leur accès dans les endroits suivants :

- o Sentine de la salle des machines
- o Sentine de la salle des moteurs

**(e) modifier l'exigence 6.3.4 concernant le matériau de la spécification 756.13, rév. 9, qui se lit « fournir/installer les nouveaux joints en néoprène renforcés de fibres sur tous les couvercles des réservoirs » et remplacer par « fournir/installer les nouveaux joints en nitrile renforcés de fibres sur tous les couvercles des réservoirs ».**

**SUPPRIMER l'exigence 6.3.4 de la spécification 756.13, rév. 9 (dans sa totalité).**

**INSÉRER :**

6.3.4 L'entrepreneur doit fermer tous les couvercles des réservoirs et y installer les nouveaux joints en **nitrile** renforcés de fibres qu'il aura lui-même fournis.

**(f) modifier l'exigence 13.6.4.11 concernant le matériau de la spécification 756.13, rév. 9****DELETE:** requirement 13.6.4.11 in Specification 756.13 Rev 9 in its entirety**INSERT:**

13.6.4.3.11 L'entrepreneur doit fournir et installer un nouveau disjoncteur pour alimenter le nouveau groupe de traitement de l'air. Ce disjoncteur doit avoir un régime nominal similaire à celui du disjoncteur installé dans le panneau 54-P-2, mais être équipé d'un déclencheur en cas de sous-tension. Le déclencheur en cas de sous-tension doit être réglé à 120 V. c.a., et ce serpentin doit être relié au circuit actuel de déclenchement de l'aération des locaux occupés situé dans la salle de commande des machines .

**(g) AJOUTER l'exigence 13.7.5 à la spécification 756.13, rév. 9.****AJOUTER:**

13.7.5 L'entrepreneur doit coordonner l'inspection de la SMTC et travailler avec le responsable technique pour montrer que la nouvelle installation peut être arrêtée à distance.

**8) Modifier le tableau G1 – Prix pour évaluation, ANNEXE G de l'AO, pour mentionner tous les numéros des éléments facultatifs à l'appendice 1b (de l'annexe G). Ces éléments facultatifs sont référencés à la ligne D du tableau G1 – Prix pour évaluation.**

**SUPPRIMER:** le Tableau G1 – Prix pour évaluation (dans sa totalité).**INSÉRER :**

## ANNEXE G

## Fiche de présentation de la soumission financière

## G1 – Prix pour évaluation

<b>A)</b>	<b>Travaux prévus</b> Pour les travaux prévus à la clause 1.2 de la partie 1, précisés à l'annexe A et détaillés à l'appendice 1 de la présente annexe – Feuilles de renseignements sur les prix de l'annexe G, pour un PRIX FERME de	_____ \$
<b>B)</b>	Coût de main-d'œuvre des travaux imprévus : estimation du nombre d'heures à un taux horaire ferme, y compris les frais généraux et les bénéfices aux fins d'évaluation seulement : 800 heures-personnes X _____ \$ par heure pour un PRIX de : voir clauses G2.1 et G2.2 ci-dessous.  Prime pour taux et demi Estimation du nombre d'heures aux fins d'évaluation seulement : 80 heures-personnes X _____ \$ par heure pour un PRIX de : voir clause G3 ci-dessous.  Prime pour taux double Estimation du nombre d'heures aux fins d'évaluation seulement : 80 heures-personnes X _____ \$ par heure pour un PRIX de : voir clause G3 ci-dessous.	_____ _____ _____ \$ _____ \$
<b>C)</b>	Frais de services quotidiens (aux fins d'évaluation seulement) Selon la clause G4  i) Dix (10) journées de travail X _____ \$/frais de service quotidiens fermes = _____ \$  ii) Quatre (4) jours non ouvrables X _____ /frais de service quotidiens fermes = _____	_____ _____ \$ _____ \$
<b>D)</b>	Le coût total des options de la spécification 756.13 , numéros d'élément <b>6.0, 8.0, 8.9,10.0, 10.9, 11.0, 11.7, 12.0, 12.7, 14.0, 14.5, 15.0, 15.4</b> (inclus aux fins d'évaluation seulement et dans le contrat si le Canada exerce les options)	_____ \$
<b>E)</b>	Coût de transfert du navire conformément à la clause G7  Chantier naval ou installation de radoub : _____	_____ \$
<b>F)</b>	PRIX D'ÉVALUATION, à l'exclusion de la TPS,  [A + B + C + D + E]  Pour un PRIX D'ÉVALUATION de (TPS/TVH en sus) :	_____ \$

Solicitation No. - N° de l'invitation

F2599-135004/A

Amd. No. - N° de la modif.

005

Buyer ID - Id de l'acheteur

028md

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F2599-135004

File No. - N° du dossier

028mdF2599-135004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

**9) Modifier l'appendice 1a de l'ANNEXE G pour prévoir une superficie de 225 m<sup>2</sup> pour le nettoyage de sections des sentines**

**SUPPRIMER** l'appendice 1a de l'ANNEXE G (dans sa totalité).

**INSÉRER :**

## ANNEXE G – APPENDICE 1a – FICHES DE DONNÉES DE PRIX

RADOUB À FLOT DU NGCC *GRIFFON* - 2013, Numéro de spécification 755.13

No de spéc.	Description	Nbre total heures	Coût total main-d'œuvre	Coût total matériaux	Coût total repr. tech. et sous-traitants	Prix ferme total	Prix unitaire
2.0	SERVICES		\$	\$	\$	\$	
2.6.5	Taux unitaire / kWh						\$
2.7	Taux unitaire / m <sup>3</sup>						\$
	Soumission 10m <sup>3</sup> /jour		\$	\$	\$	\$	
2.10	Taux unitaire / h pour 15 heures grue						\$
5.0	NETTOYAGE DES SENTINES Soumissionner selon une aire totale de 225 m <sup>2</sup> pour le nettoyage de sections (aire modifiée à la hausse ou à la baisse au moyen du formulaire 1379)		\$	\$	\$	\$	
7.0	REPLACEMENT DE LA POMPE À INCENDIE PRINCIPALE (POINT À L'ÉTUDE)		\$	\$	\$	\$	
7.9	DOCUMENTATION		\$	\$	\$	\$	
9.0	REPLACEMENT DE LA POMPE DE BALLASTAGE (POINT À L'ÉTUDE)		\$	\$	\$	\$	
9.9	DOCUMENTATION		\$	\$	\$	\$	
13.0	REPLACEMENT DU SYSTÈME DE CVC DE LA TIMONERIE		\$	\$	\$	\$	
13.8	DOCUMENTATION		\$	\$	\$	\$	
	<b>Total</b>		\$	\$	\$	\$	

---

**10) Ajouter à la liste du matériel fourni par le gouvernement à l'annexe A de la spécification 755.13, rév. 5**

**AJOUTER :**

1. Fourniture pour les shunts N° de pièce 90000-968 avec certificats d'étalonnage

**11) Ajouter à la liste du matériel fourni par le gouvernement à l'annexe A de la spécification 756.13, rév. 5**

**AJOUTER :**

1. Section 7.0 de la spécification  
Pompe à incendie principale - pompe Hamworthy (n° de série 11-20468) - 1 no.  
Relais de surcharge - 1 no.  
Amorceur PMB - 1 no.
2. Section 8.0 de la spécification  
Pompe d'assèchement - pompe Hamworthy (n° de série 11-20471) - 1 no.  
Relais de surcharge - 1 no.  
Amorceur PMB - 1 no.
3. Section 9.0 de la spécification  
Pompe de ballastage - pompe Hamworthy (n° de série 11-20470) - 1 no.  
Relais de surcharge - 1 no.  
Amorceur PMB - 1 no.
4. Section 10.0 de la spécification  
Pompes d'assèchement et de ballastage- pompe Hamworthy (n° de série 11-20469) - 1 no.  
Relais de surcharge - 1 no.  
Amorceur PMB - 1 no.
5. Section 11.0 de la spécification  
Unité ROXTEC complète - 3 no.

- 
6. Section 13.0 de la spécification  
Groupe de traitement de l'air  
Groupe compresseur-condenseur  
Système de contrôle (IHM)  
Robinet de débit d'eau  
Soupapes d'alimentation, de renvoi et de dérivation de l'eau brute  
Conduits flexibles pour l'alimentation et le renvoi du groupe compresseur-condenseur  
Traversée Roxtec en aluminium et composants connexes  
Soupape modulatrice de vapeur  
Purgeurs de vapeur  
Silencieux pour conduit

**12) Inclure les dessins G05-ESSMCC.PDF et Griffon Remote Stop Schematic.pdf dans l'ensemble de dessins**

**AJOUTER :**

dessins G05-ESSMCC.PDF et Griffon Remote Stop Schematic.pdf dans l'ensemble de dessins

**Fin de la modification 5 à la demande de soumissions.**

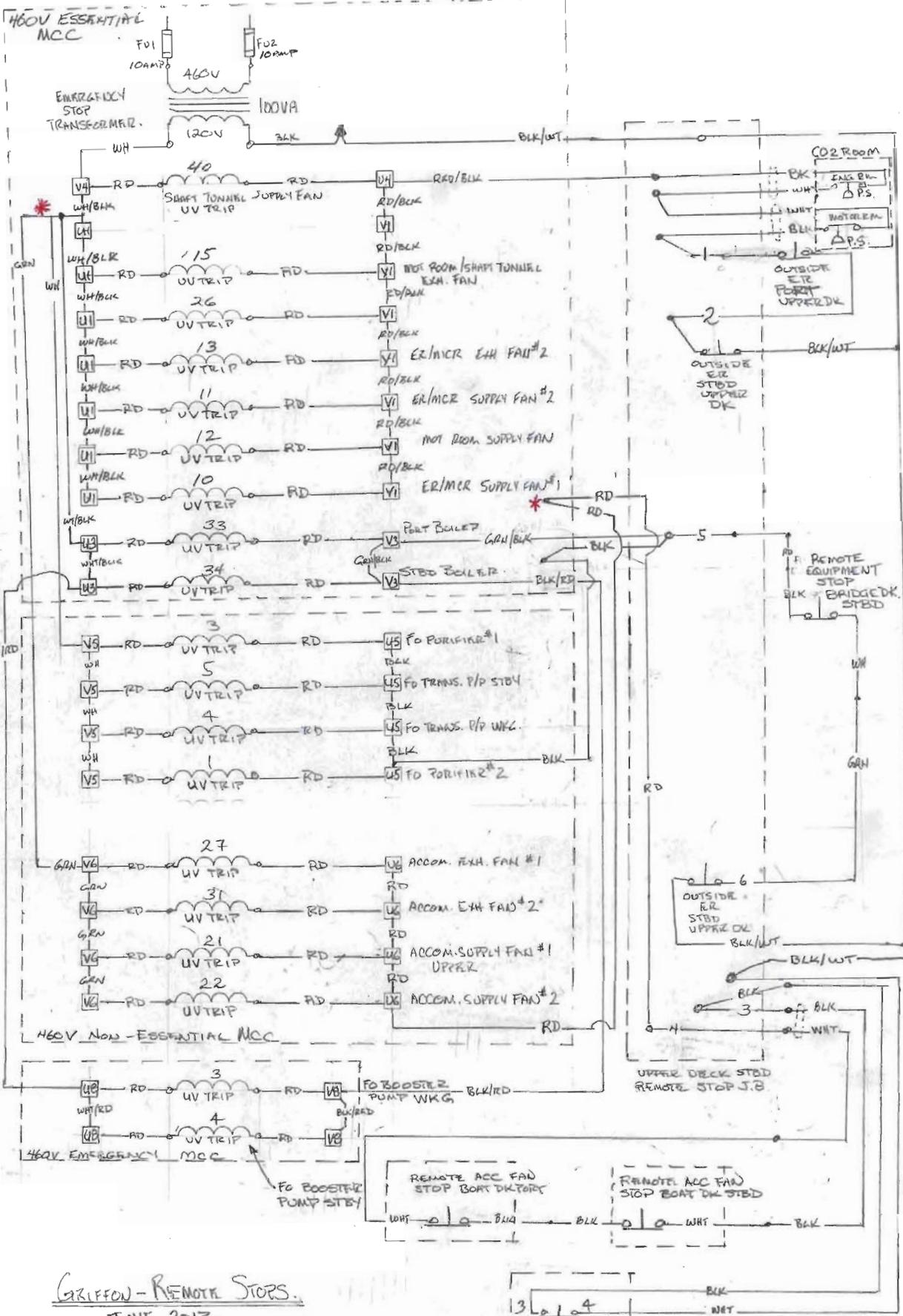
GARFORD ESSENTIAL MCC HVAC E-STOP

CRITICAL FIREWORK IS NOT IN THIS CASE FA 15m  
 FOOTING AS PER LOW RESISTANCE FOUNDATION TO BE  
 EATON FOR 3015LVR 120 OR EQUIVALENT

①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
2	3	18	19		35	39	40
4	5	20	21		56	①	
6	7	22	23	32	37	60	61
8	9	24	25		34	50	54
	12	26	27	48	42	51	58
	13		14	50	43	45	46
10	11	15	16	31	44	47	48
20	20	20	20	20	20	20	20

CONNECTIONS FOR MOVING ROOM.  
 FOR EATON STD

DWG# G05-ESSMCC



GRIFFON - REMOTE STOPS.  
JUNE 2013.

\* CONNECTIONS FOR NEW WHEELHOUSE HVAC BANDS/VOLTAGE TRIP

